

Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 26/05/23

Suivez notre actualité :

www.fo-das.fr

BLAGNAC, le 02/06/2023

État des effectifs au 30/04/2023 :

DAS : 1264 et 1388,45 avec intérim

IBERICA : 152 et aucun intérim

GMBH (Allemagne) : 91 dont 12 intérim

Ylipson : 69

Chine : 3

AUSGAEL (USA) : 3

Statistiques entrées / sorties :

Comparé au même moment de l'année dernière, il a été constaté :

Environ -30% de démissions

Environ +20% d'entrées

Le taux de conservation des CQPM augmente.

La direction constate une amélioration de la tendance mais se veut prudente.

Job datings :

Deux job datings ont été organisés fin mai.

Devant le peu de préinscriptions, comparé aux efforts déployés, une réflexion est en cours pour arrêter ce type d'évènement.

Prime de cooptation :

La prime de cooptation, qui devait s'arrêter au 30/06/23, a été prolongée jusqu'au 31/12/23.

Pour recommander un candidat, envoyez son CV à l'adresse : cooptation-aero@derichebourg.com

Prime de parrainage :

La prime de parrainage, qui devait s'arrêter au 30/06/23, a été prolongée jusqu'au 31/12/23.

Le turnover étant toujours important, **c'était une demande de FO DAS**

Places Stade Toulousain :

Notre entreprise étant partenaire du stade toulousain, sur la saison écoulée, 162 salariés ont pu bénéficier de places offertes et en faire profiter une personne de leur entourage, au total 372 places ont été distribuées.

La saison prochaine, vous serez informé plus régulièrement des places disponibles sur votre boîte mail Derichebourg.

Accident du travail :

Si vous êtes victime d'un accident du travail, vous, ou votre responsable, avez au maximum 24H pour le signaler à la société.

Un formulaire de déclaration est disponible dans Isatis :

Communication/HSE/Accident du travail

Un accident du travail est un événement soudain qui, quelle qu'en soit la raison, vous a causé un dommage corporel ou psychologique et qui est arrivé pendant votre activité professionnelle.

Vous avez des questions ? Vous ne savez pas comment faire ? **Contactez-nous**

Nouvelle convention collective :

L'article 63.1 de la nouvelle convention collective indique clairement que la fiche emploi doit faire l'objet d'un réexamen à l'occasion de l'entretien professionnel.

A notre demande, afin de pérenniser la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, la directrice des ressources humaines fera un rappel aux responsables opérationnels sur la nécessité d'aborder le périmètre de la fiche emploi durant les entretiens professionnels.

Assistante sociale :

La direction rappelle que les permanences de l'assistante sociale sont maintenues.

Pour tous problèmes de travail, santé, budget, famille et logement vous pouvez lui écrire :

alexiane.aguerre@csiereso.fr

Deuxième versement prime PPV :

Il a été rappelé que les intérimaires ainsi que les alternants pourront également bénéficier du deuxième versement de la prime PPV (Prime Partage de la Valeur), signée par deux organisations syndicales, FO DAS et l'UNSA SNMSAC.

Cette prime sera versée sur la paie du mois de mai, dans le respect des conditions de l'accord.

Pour FO DAS, la performance de notre entreprise est bien l'œuvre de tous :

Cadres, non-cadres, intérimaires et alternants.

